

Non à la « hagra »

LA C.A.F. DOIT VERSER LES ALLOCATIONS POUR TOUS LES ENFANTS !



Scandaleux ! C'est le mot qui vient spontanément à la bouche de tous ceux auxquels on parle du sort réservé par la Caisse d'allocations familiales à certains enfants qui sont purement et simplement privés d'allocations.

Comment une telle chose est-elle possible ? Eh bien depuis 1986¹ les enfants étrangers entrés hors regroupement familial sont exclus du bénéfice des prestations familiales et des aides au logement !

Cette situation contrevient naturellement au principe d'égalité et à de multiples traités internationaux signés par la France.

Dans le numéro 10 du journal *Militant* a été dénoncée cette situation non seulement injuste mais également souvent ubuesque. Nous avons évoqué le cas de deux camarades de l'Association populaire d'entraide, Laila Chergui et Karima Khaldi qui sont entrées en France avec leurs enfants puis ont été régularisées. Depuis, les enfants sont eux aussi en règle et disposent de titres de circulation. De plus, elles ont eu d'autres enfants ici qui ont la nationalité française. Mais les premiers enfants, frères et sœurs d'enfants

Français, ne bénéficient pas des allocations ! Du coup, ces familles ouvrières aux revenus très modestes se voient privées d'un complément de ressources significatif. Pire : ce manque de ressources les empêche d'accéder à des logements HLM et elles stagnent depuis des années dans des hôtels meublés.

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, cette situation ne permet pas aux pouvoirs publics de faire des économies car ce sont les services sociaux qui paient l'essentiel du loyer des chambres inconfortables où sont logées les familles : 3.200 € par mois pour l'une d'entre elles !

A ce prix là, il aurait coûté presque moins cher de leur offrir purement et simplement un grand appartement à chacune ! Mais non, on préfère maintenir les gens dans des situations épouvantables plutôt que d'accéder à une justice élémentaire qui ferait faire des économies au contribuable.

Mais les gouvernements persistent dans la discrimination, bien que leur attitude soit non seulement contradictoire avec la Convention européenne des droits de l'homme mais aussi avec un arrêt du Conseil d'Etat².

Dans les semaines qui viennent, les partisans de l'association populaire d'entraide vont tenter de constituer un comité regroupant des femmes victimes comme nos deux adhérentes de la *hagra* de la CAF et commencer à informer la population à la sortie de la Caisse d'allocations familiales du 18^{ème} arrondissement et sur les marchés populaires. Une pétition sera également

¹ A l'époque sous un gouvernement avec Mitterrand comme président et Chirac comme premier ministre !

² Plus haute juridiction administrative en France

proposée à la signature de tous les démocrates et antiracistes.

Les signataires ne manqueront pas de faire du **Meeting pour les droits sociaux** qui se tiendra le 10 mars un premier temps de

centralisation.

D'ici là, les familles et l'association étudieront la possibilité d'exercer également un recours légal contre l'attitude obstinée de la CAF.

10^{ème} anniversaire de l'Association populaire d'entraide SAMEDI 10 MARS 2007

à partir de 20h MEETING POUR LES DROITS SOCIAUX

Avec : Raymond Debord (responsable du site www.le-militant.org), Stéphane Fustec (secrétaire adjoint de l'US CGT commerce et services de Paris), John Reimann (ouvrier charpentier, Chicago-USA), Ali Tolu (syndicaliste CGT du bâtiment)

après 22 h SOIREE ORIENTALE

Ambiance féminine et familiale garantie, buffet, musique chaabi du Maghreb.

SALLE DE L'INDEPENDANCE, 48 rue Duhesme Paris 18^{ème}. Métro Jules Joffrin. Bon de soutien : 5 € Renseignements : 06 62 72 92 98 (Ouarda)

Prochaines permanences de l'Association populaire d'entraide

- mercredi 14 février à 19h
- mercredi 28 février à 19h
- mercredi 14 mars à 19h

Les permanences sont suivies à 20h30 des réunions parisiennes des amis et diffuseurs du bulletin Militant.

Elles se tiennent au CAIRN, 18 rue Victor Massé 75009 Paris. Métro : Pigalle.

Contact 06 62 72 92 98
voie.populaire@noos.fr

Remise des cartes

Attention : avec la nouvelle année 2007 vient le moment de la reprise générale des cartes à l'Association populaire d'entraide. On peut le faire en se déplaçant à la permanence ou en adressant 20 € en espèces ou par chèque (à l'ordre d'Association populaire d'entraide) à : APE, 18 rue Victor Massé 75009 Paris.

Procédure unique d'expulsion pour les sans-papiers

La nouvelle loi Sarkozy, dont les décrets d'application commencent à sortir, a remplacé le cheminement : Refus de séjour, l'Invitation à quitter le territoire puis l'Arrêté de reconduite à la frontière (APRF) par un acte unique : l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Le seul but : réduire les droits des étrangers et pouvoir expulser plus vite en réduisant les délais de recours (un seul mois !) et les recours eux-mêmes.

Cette « réforme » va créer une véritable révolution dans les procédures et placer les sans-papiers à la merci d'une expulsion dès le rejet de leur première demande.

Droit au logement opposable ?

Les sénateurs socialistes sont furieux contre la nouvelle loi qui, selon eux, ne sert qu'à « *modifier les priorités dans la liste d'attente* », ajoutant qu'il « *n'y aura pas un seul logement de plus* ». Selon eux il n'y aura pas de droit réel au logement sans « *un programme volontariste de construction massive de logements sociaux* ». Il était temps de s'en rendre compte...

